



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 27 août 2012

Note aux rédactions

EVACUATION D'UN CAMPEMENT ILLÉGAL SITUÉ A EVRY

Un campement occupé à Evry, par des personnes de nationalité roumaine a fait l'objet d'un arrêté municipal conduisant à son démantèlement en raison du danger immédiat encouru par ses occupants.

Cette décision a été mise à exécution lundi 27 août 2012 avec le concours des services de l'État en lien avec les collectivités locales.

Des propositions de relogement transitoires ont été faites aux occupants pour permettre aux services sociaux de faire le point sur la situation de chaque famille et proposer ensuite des solutions pérennes adaptées à chaque cas.

74 places d'hébergement avaient été réservées à effet.

Une famille de deux personnes a accepté cette proposition. Les autres occupants ont déclaré préférer rejoindre un autre campement.

L'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP), propriétaire du terrain, procède actuellement à sa remise en état.

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle:
. 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHÉ, Adjointe au Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr